



**Travaux de rénovation de la conduite  
d'adduction des Chaudannes et des  
réseaux de distribution d'eau potable,  
communes de Jarsy, Ecole, La Compôte,  
Le Châtelard**

**Avenant n° 1 au marché n° F20032**

juin 2021

## **ENTRE**

La Communauté d'agglomération Grand Chambéry,  
dont le siège social est situé 106 allée des Blachères, CS 82618, 73026 Chambéry cedex,  
représentée par M. Daniel ROCHAIX, vice-président chargé de l'eau, de l'assainissement et des eaux  
pluviales,

**d'une part,**

## **ET**

Le groupement d'entreprises MITHIEUX TP / BOUVIER-ROLLAND / DUPERIER PIERRE ET FILS /  
MIDALI FRERES,  
titulaire du marché n° F20032,  
dont le mandataire est l'entreprise MITHIEUX TP  
située 3 rue des Frères de Montgolfier – 74602 SEYNOD CEDEX,  
représentée par M. Charles ANCELIN, président,

**d'autre part,**

## **IL EST CONVENU CE QUI SUIT**

### **ARTICLE 1 – RAPPEL DU MARCHE INITIAL**

Le marché F20032 a pour objet les travaux de rénovation de la conduite d'adduction d'eau des  
Chaudannes et des réseaux de distribution d'eau potable, communes de Jarsy, Ecole, La Compôte,  
Le Châtelard.

Les travaux consistent à poser 6 235 m de conduite fonte Dn 250 mm, depuis une chambre de  
régulation au hameau de Carlet sur la commune de Jarsy jusqu'au réseau d'eau potable de la  
commune du Châtelard, hameau du Vieux Bourg.

Le marché est composé d'une tranche ferme et deux tranches optionnelles pour un montant total de  
1 690 024,00 € HT :

- tranche ferme : 2 310 mètres de conduite en fonte Dn 250 mm, et 300 mètres de conduite en fonte  
Dn 80 mm avec la reprise des branchements particuliers ;
- tranche optionnelle 1 : 1 925 mètres de conduite en fonte Dn 250 mm, et 500 mètres de conduite  
en fonte Dn 100 mm avec la reprise des branchements particuliers ;
- tranche optionnelle 2 : 2 000 mètres de conduite en fonte Dn 250 mm, et 700 mètres de conduite  
en fonte Dn 100 mm avec la reprise des branchements particuliers.

L'ordre de service n° 1 concerne le démarrage de la phase de préparation des travaux de la tranche  
ferme à compter du 13 novembre 2020.

Par ordre de service n° 2 ont été demandés le démarrage des travaux de la tranche ferme et de la  
tranche optionnelle n° 1 (phase de préparation comprise), à compter du 15 février 2021.

### **ARTICLE 2 – OBJET DE L'AVENANT**

Dans le cadre de la tranche ferme, les études complémentaires de géotechnique et de  
dimensionnement de la structure métallique pour le passage de la conduite d'adduction en DN 250  
mm au-dessus du ruisseau de Chérel sur la commune de Jarsy, ont mis en évidence la nécessité de  
redimensionner l'ouvrage prévu au CCTP.

Les prix nouveaux pour la réalisation de la passerelle préconisée sont les suivants :

| Réf     | Désignation  | Prix           |
|---------|--|----------------|
| PN 2.29 | Fourniture de 2 IPN 550 en acier galvanisé, d'une longueur de 26 ml chacun, constitués d'un appui fixe et d'un appui glissant, y compris les platines pré-scellées, les protections anti-franchissement et les berceaux supports de tuyau, livraison sur place incluse | 36 034,80 € HT |
| PN 2.30 | Assemblage sur place de la passerelle, pose de la passerelle sur les fondations, y compris pose de la conduite d'eau potable DN 250 mm   | 6 800,00 € HT  |

### **ARTICLE 3 : MONTANT DE L'AVENANT**

**Selon le devis de l'entreprise MITHIEUX TP en annexe, les modifications ci-dessus indiquées entraînent une augmentation de 42 834,80 € HT du montant de la tranche ferme du marché, ce qui représente un pourcentage de 3,69 % environ des montants cumulés de la tranche ferme et de la tranche optionnelle 1 :**

|                                     |                |
|-------------------------------------|----------------|
| Réalisation de la passerelle        | 36 034,80 € HT |
| Assemblage et pose de la passerelle | 6 800,00 € HT  |

### **ARTICLE 4 : NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ**

|   |                          |
|---|--------------------------|
| Montant tranche ferme   | 615 852,50 € HT          |
| Montant avenant 1   | 42 834,80 € HT           |
| Montant tranche ferme après avenant 1                                 | 658 687,30 € HT          |
| Montant tranche optionnelle n° 1                                      | 543 702,50 € HT          |
| <b>Total tranche ferme et tranche optionnelle1 après avenant n° 1</b> | <b>1 202 389,80 € HT</b> |

Le montant cumulé de la tranche ferme et de la tranche optionnelle 1 est porté à 1 202 389,80 € HT, et le montant toutes tranches confondues à 1 732 858, 80 € HT.

### **ARTICLE 5 : AUTRES CLAUSES**

Toutes les clauses du marché non modifiées par le présent avenant demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait le

Pour le groupement  
M. Charles ANCELIN

Pour Grand Chambéry  
M. Daniel ROCHAIX